

et de douloureux souvenirs sont trop près de nous, nous ne les rappellerons pas; nous renverrons nos lecteurs à l'ouvrage de M. Pavy. C'est, comme on a pu le voir, un travail consciencieux, riche en faits et en recherches et coloré pas un style plein d'élégance, de mouvement et de vie.

Lyon.

— Une Société des amis des arts s'organise en ce moment sous le patronage éclairé de M. Rivet, préfet de notre département. Une semblable pensée aurait dû, depuis long-temps, être réalisée dans une ville qui compte, comme la nôtre, autant d'artistes distingués dans la peinture et dans la sculpture. Voilà plusieurs années que Douay, Marseille et Rouen ont déjà formé des sociétés artistiques pour favoriser et développer le goût des beaux-arts et pour encourager le talent, en lui donnant l'émulation qui le vivifie. Moulins vient de jeter les bases d'une semblable institution, et Lyon était en arrière! Voici quels sont les statuts de la société projetée : 1^o elle se composera de sociétaires et de souscripteurs; 2^o on deviendra sociétaire en souscrivant pendant trois ans pour une somme annuelle de 50 fr.; 3^o les billets de souscription donneront droit de prendre part au tirage des objets d'art achetés par la Société, et ne seront fixés qu'à un franc; 4^o les simples souscripteurs ne seront pas membres de la société, et ne pourront pas prendre part à son administration.

— Un comité de lecture vient d'être formé par les soins de M. Provence pour la réception des ouvrages du terroir destinés à l'une ou à l'autre de nos scènes. Cette mesure offre d'égales garanties au public et aux auteurs dramatiques de notre cité.